

COMMUNE DE CHAMBORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	15	L'an deux mille vingt deux
Présents :	11	le 24 février 2022
Représentés :	3	le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBORÊT
Votants :	12	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente
Exprimés :	12	Sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.
Pour :	12	Date de convocation : 14 février 2022
Contre :	0	
Abstention :	2	

PRESENTS : DUPRAT Jean-Jacques – RIBIERE Martine – BOURDET Jean-Pierre – BERTON Jean-Luc – BOT Michaël – COURVOISIER Cédric – DARRIGOL Agnès – DESLOGES Angélique – DEVOS Françoise – GUENANT Christelle – ROBY Fabien

ABSENTS EXCUSES : BOULESTEIX Nelly donne procuration à GUENANT Christelle ; BRUN Stéphanie donne procuration à DEVOS Françoise ; PAQUET Sandra donne procuration à DESLOGES Angélique ; LAMAUD Sylvie.

Secrétaire de séance : DARRIGOL Agnès

N° 2022-12 : Participation au débat public sur la création de l'A 147

Le Maire expose à l'assemblée que le devenir de la RN 147 est actuellement soumis à un débat public.

Le dossier de concertation présente deux scénarii :

- La réalisation d'un tracé autoroutier entre Limoges et Poitiers qui serait concédé
- L'aménagement partiel en 2x2 voies dans le cadre d'une route nationale.

Il rappelle notamment la dangerosité de cet axe où se produisent régulièrement des accidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour et 2 abstentions) **CONSIDERANT** :

- la nécessité de rendre plus sûre et plus rapide cette route indispensable au développement de la partie nord du département de la Haute-Vienne,
- la prise en compte d'une sortie au niveau de Chamborêt
- que dans l'hypothèse de la création d'une voie autoroutière le tracé de l'actuelle RN 147 sera conservé
- que le scénario alternatif ne prévoit pas le contournement de certains bourgs (Berneuil, Saint Bonnet-Bellac),

ESTIME que la création de l'A147 est la solution répondant le mieux aux mauvaises conditions de circulation sur la voie actuelle,

DEMANDE que soit prise en compte la situation des utilisateurs locaux de cet autoroute dans l'établissement des tarifs du péage de ce futur équipement,

DEMANDE que les mesures adaptées soient prévues afin que les poids lourds ne puissent traverser les bourgs ainsi déviés.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 FEVRIER 2022

LE MAIRE,

JEAN-JACQUES DUPRAT

